

Parcours N° 5

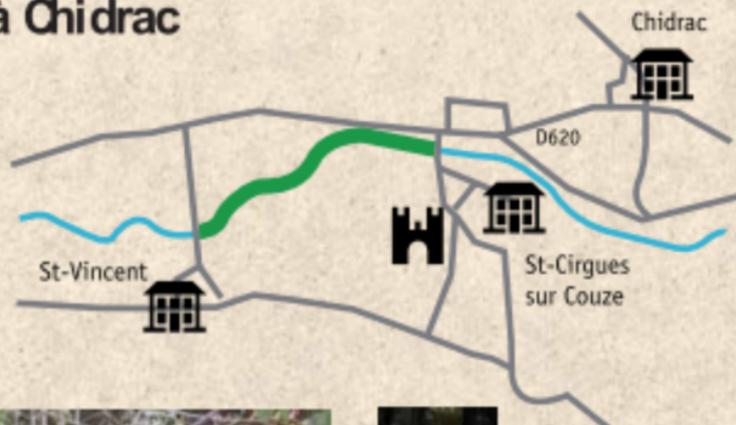
No kill, à Chidrac



Parcours N° 5 : No Kill à Chidrac

Le parcours No Kill situé sur la Couze Pavin entre St-Cirgues-sur-Couze et St-Vincent a été créé en 2006. Il débute à la passerelle piétonnière en amont du pont de la D 620, un petit chemin accède en bordure de Couze, il se termine au pont de St-Vincent, un parking est situé juste en aval.

Ce parcours facile d'accès est aisément praticable par tous les pêcheurs. Une signalisation rappelant la réglementation est implantée sur les points d'accès. Le secteur de pêche est long de 800 m environ, la largeur moyenne de la rivière est d'une quinzaine de mètres, les faciès dominants sont constitués par des radiers et des courants. La berge située en rive gauche est riche en caches et sous berges, ces habitats sont drainés par des courants profonds. Bien que bordé par une ripisylve abondante, ce parcours est particulièrement adapté pour la pêche à la mouche, la pêche au toc est également autorisée, les hameçons ne doivent pas posséder d'ardillons.



Le peuplement piscicole est suivi par des pêches électriques, le nombre d'individus de belle taille est important et la densité piscicole bonne.



Nhésitez pas à vous connecter sur le site Internet de l'A.A.P.P.M.A :
<http://pagesperso-orange.fr/aappma-chidrac/>

A.A.P.P.M.A la truite de la vallée :
Contact : Martial Guilhot
Tél : 04 73 89 11 45